



# VEYSONNAZ

## INFOS

ÉDITÉ PAR LA COMMUNE  
DE VEYSONNAZ  
N° 17 - NOVEMBRE 2019

## ÉDITORIAL



Chères citoyennes et chers citoyens de Veysonnaz,

L'honneur me revient de m'adresser à vous au travers de cet éditorial de «Veysonnaz Infos». Au gré de mes rencontres et de mes entretiens avec la population, j'ai constaté que le mode de fonctionnement de l'exécutif communal ainsi que les dossiers principaux sur lesquels il travaille tout au long de l'année suscitent parfois de nombreuses interrogations. J'aimerais saisir cette occasion pour vous communiquer certaines informations à ce sujet.

Le premier volet de nos activités consiste à assurer la gestion quotidienne de l'administration communale. Pour ce faire, et compte tenu de la petite taille de notre commune, nous avons mis en place de nombreuses collaborations intercommunales afin d'assurer un niveau de service adéquat. La sécurité publique (police, centre de secours incendie, état-major de crise), l'éducation (direction des écoles) et les services environnementaux (eau potable, eaux usées STEP) sont ainsi mutualisés avec la commune de Nendaz. Chaque membre de notre exécutif en charge des dicastères en question est donc amené à collaborer avec les différents chefs de service de notre commune voisine.

Les travaux publics, l'édilité ainsi que les services administratifs et financiers ne font pas l'objet de convention de collaboration et sont gérés de manière autonome par notre administration communale sous l'égide de nos deux chefs de service Michel Fragnière (administration) et Christophe Friggieri (technique).

Hormis la gestion des affaires courantes, votre conseil communal investit également passablement d'énergie afin de développer le niveau des infrastructures et des services sur le territoire communal. À ce titre, nous avons notamment réalisé durant l'année 2019 la construction d'une route de quartier au lieu-dit la Crête ainsi qu'une réfection totale du Chemin de Pra. Pour l'année 2020, nous planifions la réalisation d'une nouvelle déchetterie ainsi que des investissements sur le centre scolaire. La demande d'autorisation de construire pour l'aménagement de la route de Pra ainsi que la révision du plan d'aménagement et des zones (PAZ) sont également en cours.

Voici un bref survol des nombreuses tâches qui nous incombent. Vous trouverez également de plus amples informations en parcourant le contenu de cette brochure.

Une fonction au sein de l'exécutif est très enrichissante et constitue une magnifique aventure humaine. Espérons que le poste laissé vacant par Loïc Viret trouve preneur et que quelqu'un ait le courage de s'engager au service de la collectivité!

Dans l'intervalle, je vous souhaite une bonne lecture ainsi que de belles fêtes de fin d'année à vous et à vos familles respectives. Mes meilleurs vœux de santé et de bonheur vous accompagnent pour 2020.

FRANÇOIS FOURNIER, CONSEILLER

<b>Convocation assemblée primaire bourgeoise</b>	<b>2</b>
<b>Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 18 juin 2019</b>	<b>2</b>
<b>Budget Bourgeoisie 2020</b>	<b>3</b>
<b>Convocation assemblée primaire municipale</b>	<b>3</b>
<b>Procès-verbal de l'assemblée primaire du 18 juin 2019</b>	<b>3</b>
<b>Budget Municipalité 2020</b>	<b>5</b>
<b>Dicastère formation et enseignement</b>	<b>10</b>
Introduction du principe de la gratuité à l'école Fleur de terre... Aussi chez les tout petits...	
<b>Dicastère culture, loisirs et culte</b>	<b>12</b>
Les 72 heures de la Jeunesse Barloukette Visite du Palais fédéral accompagnée par le Président du Conseil des Etats	
<b>Dicastère trafic et travaux publics</b>	<b>14</b>
Projets routiers et travaux divers	
<b>Directives communales</b>	<b>17</b>
<b>Agenda</b>	<b>20</b>
<b>Calendrier des manifestations</b>	

## SOMMAIRE

# CONVOCATION ASSEMBLÉE PRIMAIRE BOURGEOISIALE

## **ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE DE VEYSONNAZ**

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 10 DÉCEMBRE 2019 À 19H30 À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Protocole – Ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal du 18 juin 2019 – Approbation
3. Budget 2020 – Approbation
4. Divers

Le budget 2020 de la Bourgeoisie est soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui de l'Assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 18 JUIN 2019

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

### **ET SOUHAITS DE BIENVENUE**

À 20h précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeois présents ainsi qu'au Conseil bourgeoisial. Il excuse l'absence de M<sup>me</sup> Ramondt-Fragnière Jasmine, conseillère bourgeoisiale, en vacances d'été. Il salue la présence de M. Fabrice Cagnazzo, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 22 mai 2019 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 13 juin 2019 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 15.

Son ordre du jour prévoit les points suivants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 11.12.2018
3. Lecture des comptes bourgeoisiaux 2018
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes bourgeoisiaux 2018
6. Divers

Cet ordre du jour, ayant été approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Christophe Frigieri en qualité de scrutateur.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

### **DU 11.12.2018**

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 11.12.2018 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos No. 15 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire.

Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.

## **3. LECTURE DES COMPTES**

### **BOURGEOISIAUX 2018**

Le président donne lecture des comptes de fonctionnements et du bilan. Il s'agit d'un exercice tout à fait habituel, sans variation notable.

Les recettes globales de l'exercice se chiffrent uniquement à Fr. 2'880.-, qui reportées au bilan, augmente le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 172'451.15.

Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

## **4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE**

Le président passe ensuite la parole à M. Fabrice Cagnazzo qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision des comptes bourgeoisiaux 2018

établi par l'organe de contrôle le 20 mai 2019 et présenté au Conseil bourgeoisial le même jour.

## **5. APPROBATION DES COMPTES**

### **BOURGEOISIAUX 2018**

Les comptes bourgeoisiaux ont été préalablement approuvés par le Conseil bourgeoisial en séance du 20 mai 2019 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée bourgeoisiale adopte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2018 de la Bourgeoisie de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

## **6. DIVERS**

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée bourgeoisiale, laquelle est suivie de l'Assemblée primaire de la Municipalité.



## BUDGET BOURGEOISIE 2020

### BUDGET DE FONCTIONNEMENT DÉTAILLÉ 2020

DÉSIGNATION	EXERCICE 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>DÉPENSES</b>			
Frais de gestion	60.00	60.00	60.00
Comptes de clôture - virement au bilan	2'940.00	2'940.00	2'940.00
<b>Total des Dépenses</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>
<b>RECETTES</b>			
Intérêts des titres et créances	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts du fonds de reboisements	0.00	0.00	0.00
<b>Total des Recettes</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>	<b>3'000.00</b>

### BUDGET DES INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS 2020

AUCUN INVESTISSEMENT PRÉVU EN 2020.

## CONVOCAZIONE ASSEMBLÉE PRIMAIRE MUNICIPALE

### ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE VEYSONNAZ

L'Assemblée primaire de la Commune de Veysonnaz est convoquée pour le

**MARDI 10 DÉCEMBRE 2019 À 19 H 40 À LA SALLE COMMUNALE**

Ordre du jour :

1. Protocole – Ouverture de l'Assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs
2. Procès-verbal du 18 juin 2019 – Approbation
3. Budget 2020 – Approbation
4. Planification financière 2021-2023 – Présentation
5. Aménagement du territoire – Informations
6. Divers

Le budget 2020 de la Municipalité est soumis à la consultation publique dès le jour de la publication jusqu'à celui de l'Assemblée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture officielles.

Le budget 2020 de la Municipalité est publié, dans son intégralité, sur notre site internet [www.veysonnaz.org](http://www.veysonnaz.org). Le fascicule complet dudit budget peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyé par courrier postal à votre domicile sur simple requête téléphonique 027 207 10 52 ou par courriel [info@veysonnaz.org](mailto:info@veysonnaz.org).

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 18 JUIN 2019

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

À 20 h 10 précise, le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents (H-9 F-0) ainsi qu'au Conseil communal. Il excuse l'absence de M<sup>me</sup> Ramondt-Fragnière Jasmine, conseillère communale, en vacances d'été. Il salue la présence de M. Fabrice Cagnazzo, représentant la fiduciaire Nofival SA à Sion en qualité de réviseur ainsi

que celle de M. Christophe Friggieri, nouveau responsable du service technique communal dès le 1<sup>er</sup> mai 2019.

L'Assemblée primaire a été convoquée par affichage aux piliers publics, par publication sur le site internet de la Commune, dès le 22 mai 2019 et transmis par distribution postale à tous les ménages le 13 juin 2019 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos n° 15.

Son ordre du jour prévoit les points sui-

vants :

1. Ouverture et souhaits de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal du 11.12.2018
3. Lecture des comptes communaux 2018
4. Rapport de l'organe de contrôle
5. Approbation des comptes communaux 2018
6. Informations relatives à l'aménagement du territoire
7. Divers

Cet ordre du jour, approuvé à l'unanimité et à main levée par l'Assemblée, le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Le président désigne M. Christophe Frigieri en qualité de scrutateur.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

### DU 11.12.2012

Le président informe que le protocole de la dernière séance du 11.12.2018 a été publié intégralement sur le site internet de la commune et inséré dans la brochure Veysonnaz Infos n° 15 de sorte que sa lecture n'est plus nécessaire. Soumis au vote à main levée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité tel que rédigé sans relecture.

## 3. LECTURE DES COMPTES

### COMMUNAUX 2018

François Fournier, président de la commission Finances et Impôts, donne lecture et fait un tour d'horizon des comptes de fonctionnement et d'investissements qui affichent les principaux résultats financiers suivants :

#### FUNCTIONNEMENT

##### RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Charges financières	3'739'465.06
Revenus financiers	4'161'392.97
Marge d'autofinancement	421'927.91

##### RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES

Marge d'autofinancement	421'927.91
Amortissements ordinaires	322'009.95
Amortissements complémentaires	0.00
Excédent de revenus	99'917.96

#### INVESTISSEMENTS

Dépenses	228'024.25
Recettes	22'914.30
Investissements nets	205'109.95

#### FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	421'927.91
Investissements nets	205'109.95
Excédent de financement	216'817.96

Compte tenu des éléments ci-dessus la fortune nette augmente de Fr. 99'917.96 et s'élève désormais à Fr. 2'403'312.- contre Fr. 2'303'394.- au 31.12.2017. Du fait de ses résultats, la fortune nette par habitant

se monte à Fr. 1'268.- au 31.12.2018 contre Fr. 741.- au 31.12.2017.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée d'excellente.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir une gestion équilibrée des moyens mis à disposition et, fort de la confiance et du soutien de l'ensemble de la population, vous propose d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

## 4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Fabrice Cagnazzo qui, au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne lecture du rapport de révision établi par l'organe de contrôle le 20 mai 2019.

## 5. APPROBATION DES COMPTES

### COMMUNAUX 2018

Les comptes communaux ont été préalablement approuvés par le Conseil communal en séance du 20 mai 2019 et soumis à la consultation publique dans le délai légal.

Les comptes tels que présentés ne soulèvent aucune question ou remarque de la part de l'Assemblée.

Soumis au vote à main levée, l'Assemblée primaire adopte à l'unanimité des membres présents sans abstention, les comptes 2018 de la Commune de Veysonnaz et donne pleine et entière décharge aux organes responsables.

Le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

## 6. INFORMATIONS RELATIVES

### À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. David Théoduloz, en sa qualité de président de la commission communale de l'aménagement du territoire, renseigne

l'Assemblée sur les démarches et processus relatifs aux décisions que devront prendre les communes valaisannes dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

Il expose les règles de base concernant la manière de délimiter le périmètre d'urbanisation comprenant les zones à bâtir ainsi que les zones d'attente. Il présente les caractéristiques sans entrer trop dans les détails pour notre commune ainsi que les projections que devra atteindre la commune de Veysonnaz.

Une présentation plus détaillée du projet d'aménagement du territoire et du règlement communal des constructions avec des éléments plus concrets sera effectuée lors de la prochaine Assemblée primaire de décembre 2019.

## 7. DIVERS

Avant de donner la parole à l'Assemblée, M. le président donne quelques informations sur l'état des projets en cours, notamment sur les travaux routiers à réaliser sur la route de Pra, la route de la Crête et l'aménagement d'un trottoir à l'entrée du village sur la route de Beuson.

La parole n'étant pas demandée, le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement l'Assemblée primaire à 20 h 45.

Il souhaite à toutes les personnes présentes d'excellentes vacances estivales et les invite à rester dans la salle afin de partager le verre de l'amitié.



# BUDGET MUNICIPALITÉ 2020

## MESSAGE INTRODUCTIF

### INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, nous vous soumettons ci-après le budget de l'exercice 2020 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 11 novembre 2019.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

### COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget précédent (+ Fr. 60'118.-) pour se monter à Fr. 98'558.-. Ce montant reste stable par rapport au compte 2018 (Fr. 99'918.-).

Cette situation est essentiellement due à l'augmentation de la marge d'autofinancement qui se monte à Fr. 512'958.- contre Fr. 456'470.- au budget 2019 et Fr. 451'928.- au compte 2018.

Les principales variations des charges et recettes financières (hors amortissement) au compte de fonctionnement par rapport au budget 2019 ainsi qu'au compte 2018 sont les suivantes :

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les charges financières sont en augmentation de Fr. 10'442.- par rapport au compte 2018. Les frais informatiques ainsi que les honoraires de consultants juridiques expliquent cet écart. La variation est identique par rapport au budget 2019 qui était en ligne avec les comptes 2018.

### ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Les charges financières sont en augmentation de Fr. 10'935.- par rapport au compte 2018. Cet écart est expliqué par l'augmen-

tation de la contribution cantonale à verser pour les élèves du cycle d'orientation (augmentation du nombre d'élèves) partiellement compensée par la diminution des frais pour les élèves en institutions spécialisées. La variation est identique par rapport au budget 2019 qui était en ligne avec les comptes 2018.

### SANTÉ

Les charges financières augmentent tant par rapport au compte 2018 qu'au budget 2019. Cela s'explique par l'augmentation de la participation communale au CMS de Sion-Région (+ Fr. 12'000.- par rapport au compte 2018 et + Fr. 4'000.- par rapport au budget 2019). Cette contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

### PRÉVOYANCE SOCIALE

Les charges financières diminuent de Fr. 10'395.- par rapport au compte 2018. Les principales variations sont la contribution cantonale pour la curatelle éducative (+ Fr. 7'900.-), ainsi que la contribution aux établissements médicaux-sociaux (- Fr. 29'036).

Les avances fournies dans le cadre de l'aide sociale sont en augmentation de Fr. 17'000.- par rapport au budget 2019.

### TRAFIC

Les contributions communales à l'entretien des routes cantonales diminuent par rapport au compte 2018 (- Fr. 25'197.-) mais restent toutefois stables par rapport au budget 2019.

Les frais d'entretien du réseau routier communal augmentent de Fr. 23'542.- par rapport au compte 2018 mais restent toutefois stables par rapport au budget 2019.

Le traitement du personnel d'exploitation du service des travaux publics augmente par rapport au compte 2018 (+ Fr. 14'209.-) mais reste toutefois stable par rapport au budget 2019.

Les frais de déneigement des routes canto-

nales à l'intérieur des localités sont en diminution de Fr. 17'000.- par rapport au budget 2019 pour rester en ligne avec le compte 2018.

La variation des recettes financières de ce dicastère par rapport au compte 2018 est due à des indemnités perte de gain accident encaissées en 2018 qui ne se retrouvent évidemment pas au budget 2020.

### PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Les charges relatives au réseau d'eau potable sont en diminution de Fr. 25'000.- par rapport au budget 2019 qui prévoyait spécifiquement des frais d'étude du réseau non reporté en 2020. Pour le reste, les montants sont stables.

L'imputation relative aux heures de travail consacrées au traitement et à la gestion des eaux usées est en augmentation de Fr. 10'700.- par rapport au compte 2018.

Notre participation à la STEP de Bieudron augmente de Fr. 19'417.- par rapport au compte 2018 et de Fr. 8'000.- par rapport au budget 2019.

L'ensemble de ces charges sont autofinancées par l'encaissement des taxes y relatives.

### ÉCONOMIE PUBLIQUE ET TOURISME

Les imputations relatives aux heures de travail du personnel d'exploitation est en diminution de Fr. 17'500.- par rapport au compte 2018 mais restent stables par rapport au budget 2019.

### FINANCES ET IMPÔTS

Les rentrées fiscales budgétées se montent à Fr. 2'550'218.- Elles sont en hausse par rapport au compte 2018 (+ Fr. 75'968.-) et stable par rapport au budget 2019.

Ceci est essentiellement expliqué par la variation liée aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (+ Fr. 66'502.-).

### COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus se montent à Fr. 924'800.- et affèrent

principalement aux infrastructures suivantes :

- Centre scolaire (Bâtiment et IT)  
Fr. 210'000.–
  - Frais de construction routes cantonales  
Fr. 180'000.–
  - Réfection des captations eau potable  
Fr. 150'000.–
  - Aménagements déchetterie et Ecotri  
Fr. 100'000.–
  - Avant-projet et mise à l'enquête  
route de Pra Fr. 100'000.–
- Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 276'000.– se composent principalement de :

- la contribution financière des propriétaires concernés par la route de la Crête  
Fr. 190'000.–
  - un prélèvement sur le fond de rénovation des infrastructures d'eau potable  
Fr. 50'000.–
- Les investissements nets 2020 sont évalués à Fr. 648'800.–.

#### FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 512'958.– et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de finance-

ment de Fr. 135'842.– est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Les engagements totaux se monteront ainsi à Fr. 3'257'845.– au 31.12.2020 tandis que le patrimoine financier sera de Fr. 3'366'921.– Il en résulte une fortune nette par habitant de Fr. 179.–.

Le budget 2020 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des services et des infrastructures sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion des finances publiques.

## COMPTE DE FONCTIONNEMENT

#### COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	352'307.41	82'010.80	366'550.00	84'700.00	360'850.00	83'900.00
1 Sécurité publique	231'019.25	60'200.50	209'200.00	60'300.00	221'200.00	62'300.00
2 Enseignement et formation	541'998.05	60'409.85	547'710.00	70'700.00	563'940.00	67'910.00
3 Culture, loisirs et culte	240'556.80	41'305.00	273'990.00	46'500.00	246'900.00	44'800.00
4 Santé	86'515.95	-	96'300.00	-	101'200.00	-
5 Prévoyance sociale	565'505.15	171'036.15	537'950.00	148'500.00	547'750.00	178'000.00
6 Trafic	847'195.46	290'130.05	941'540.00	276'300.00	923'380.00	262'800.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	530'475.35	493'803.00	601'030.00	570'610.00	575'830.00	543'830.00
8 Économie publique	579'798.24	488'247.79	569'900.00	487'000.00	560'000.00	500'000.00
9 Finances et impôts	86'103.35	2'474'249.83	106'850.00	2'544'850.00	94'150.00	2'550'218.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>4'061'475.01</b>	<b>4'161'392.97</b>	<b>4'251'020.00</b>	<b>4'289'460.00</b>	<b>4'195'200.00</b>	<b>4'293'758.00</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	99'917.96		38'440.00		98'558.00	

#### COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	770'632.40		817'980.00		819'480.00	
31 Biens, services et marchandises	780'769.72		866'250.00		837'320.00	
32 Intérêts passifs	30'922.05		37'000.00		33'000.00	
33 Amortissements	340'287.45		463'030.00		459'400.00	
34 Parts à des contributions sans affectation	33'499.20		22'200.00		14'000.00	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	380'116.75		404'700.00		410'400.00	
36 Subventions accordées	1'239'171.30		1'190'060.00		1'236'300.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	104'829.19		60'000.00		-	
39 Imputations internes	381'246.95		389'800.00		385'300.00	
40 Impôts		2'329'902.12		2'381'500.00		2'381'700.00
41 Patentes et concessions		42'290.62		45'500.00		45'500.00
42 Revenus des biens		60'755.44		79'300.00		79'300.00
43 Contributions		1'176'875.74		1'181'110.00		1'188'700.00
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		37'154.70		34'050.00		40'518.00
45 Restitutions de collectivités publiques		100'763.30		93'500.00		98'500.00
46 Subventions		31'102.45		44'700.00		50'410.00
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		1'301.65		40'000.00		23'830.00
49 Imputations internes		381'246.95		389'800.00		385'300.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>4'061'475.01</b>	<b>4'161'392.97</b>	<b>4'251'020.00</b>	<b>4'289'460.00</b>	<b>4'195'200.00</b>	<b>4'293'758.00</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	99'917.96		38'440.00		98'558.00	



COMPTE DE FONCTIONNEMENT  
DÉTAILLÉ

	COMPTES 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	352'307.41	82'010.80	366'550.00	84'700.00	360'850.00	83'900.00
011 Législatif	10'788.75		9'950.00		9'950.00	
012 Exécutif	34'340.00		33'700.00		33'700.00	
029 Administration générale	279'791.56	81'410.80	279'200.00	83'200.00	289'200.00	82'400.00
090 Bâtiments administratifs	27'387.10	600.00	43'700.00	1'500.00	28'000.00	1'500.00
1 Sécurité publique	231'019.25	60'200.50	209'200.00	60'300.00	221'200.00	62'300.00
100 Cadastre, poids et mesures	14'770.55	8'544.70	16'000.00	9'000.00	16'000.00	9'000.00
102 Contrôle habitants - bureau étrangers	37'195.35	16'010.50	37'500.00	14'800.00	37'500.00	16'800.00
113 Police intercommunale	53'068.65	9'554.00	52'600.00	10'500.00	57'600.00	10'500.00
120 Juge de commune	1'890.00		2'300.00		2'300.00	
122 Chambre pupillaire et tutelaire	13'819.70		12'000.00		14'000.00	
140 Police du feu	85'353.30	26'091.30	77'100.00	26'000.00	81'100.00	26'000.00
160 Protection civile	24'921.70		11'700.00		12'700.00	
2 Enseignement et formation	541'998.05	60'409.85	547'710.00	70'700.00	563'940.00	67'910.00
210 École primaire	344'012.80	1'096.75	366'650.00	1'200.00	369'300.00	7'410.00
211 Cycle d'orientation	57'335.80		44'460.00		66'140.00	
213 Collèges cantonaux	5'146.60	2'835.00	6'000.00	3'000.00	7'000.00	2'500.00
219 Autres tâches liées aux écoles publiques	130'850.15	55'832.00	117'300.00	65'000.00	114'900.00	56'500.00
220 Écoles spécialisées	3'360.50		10'300.00		3'600.00	
239 Autres tâches liées à la formation	1'292.20	646.10	3'000.00	1'500.00	3'000.00	1'500.00
3 Culture, loisirs et culte	240'556.80	41'305.00	273'990.00	46'500.00	246'900.00	44'800.00
303 Sociétés locales	6'106.00		7'700.00		7'700.00	
309 Autres tâches culturelles	36'160.45	120.00	38'800.00		29'300.00	
330 Parcs publics et chemins pédestres	12'264.85		34'500.00		19'000.00	
340 Places de sports	68'654.95	20'200.00	69'650.00	22'500.00	75'700.00	20'300.00
341 Installations de tennis	27'163.00	10'869.00	21'240.00	10'500.00	18'000.00	11'000.00
390 Église catholique romaine	88'807.55	10'116.00	100'800.00	13'500.00	95'900.00	13'500.00
391 Église reformée évangélique	1'400.00		1'300.00		1'300.00	
4 Santé	86'515.95		96'300.00		101'200.00	
440 Centre médico-social régional	58'000.00		66'000.00		70'000.00	
450 Lutte contre les maladies	1'258.25		1'600.00		1'600.00	
460 Prophylaxie dentaire	16'762.75		13'900.00		16'900.00	
490 Autres dépenses de santé	10'494.95		14'800.00		12'700.00	
5 Prévoyance sociale	565'505.15	171'036.15	537'950.00	148'500.00	547'750.00	178'000.00
530 Prestations complémentaires AVS / AI	32'902.35		33'000.00		33'000.00	
540 Protection de la jeunesse	4'735.30		17'000.00		14'600.00	
541 Garderie d'enfants, crèches, UAPE	238'179.00	148'654.10	232'100.00	135'000.00	235'000.00	154'000.00
550 Handicapés	57'800.75		58'100.00		58'100.00	
570 Établissements médico-sociaux	99'036.45		70'000.00		70'000.00	
580 Assistance sociale individuelle	58'822.05	19'061.05	47'100.00	10'000.00	57'600.00	20'500.00
582 Fonds cantonal pour l'emploi	5'838.95		7'200.00		6'000.00	
589 Autres tâches d'assistance	68'190.30	3'321.00	73'450.00	3'500.00	73'450.00	3'500.00
6 Trafic	847'195.46	290'130.05	941'540.00	276'300.00	923'380.00	262'800.00
610 Routes cantonales	216'221.85	5'809.25	224'100.00	13'500.00	207'000.00	5'000.00
620 Réseau des routes communales	176'429.70		221'620.00		224'630.00	
650 Entreprises de trafic régional	48'562.65	30'000.00	48'500.00	30'000.00	48'500.00	30'000.00
690 Autres tâches relatives au trafic	405'981.26	254'320.80	447'320.00	232'800.00	443'250.00	227'800.00
7 Protection et amenag. Environnement	530'475.35	493'803.00	601'030.00	570'610.00	575'830.00	543'830.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau potable	82'229.95	82'229.95	120'880.00	120'880.00	95'880.00	95'880.00
710 Assainissement des eaux usées	34'414.60	112'739.50	50'550.00	136'050.00	45'750.00	144'950.00
711 Station d'épuration des eaux usées	73'351.90		84'500.00		93'700.00	
713 Évacuation des eaux de surface	4'973.00		1'000.00		5'500.00	
720 Gestion des déchets	250'903.05	294'233.55	247'680.00	307'680.00	252'000.00	297'000.00
721 Usine d'incinération des ordures ménagères	43'330.50		60'000.00		45'000.00	
740 Cimetières, crématoires, columbarium	12'444.65		9'300.00		6'500.00	
750 Correction des eaux			1'000.00		1'000.00	
790 Aménagement du territoire	28'827.70	4'600.00	26'120.00	6'000.00	30'500.00	6'000.00
8 Services économiques	579'798.24	488'247.79	569'900.00	487'000.00	560'000.00	500'000.00
800 Agriculture	10'731.00		16'700.00		16'200.00	
801 Irrigation	24'166.00		18'000.00		18'000.00	
810 Sylviculture en général	9'511.95		6'500.00		6'500.00	
830 Société de développement	436'820.79	387'754.29	428'700.00	387'000.00	419'800.00	400'000.00
839 Taxes de promotions touristiques	98'030.00	100'493.50	100'000.00	100'000.00	99'500.00	100'000.00
860 Electricité	538.50					
9 Finances et impôts	86'103.35	2'474'249.83	106'850.00	2'544'850.00	94'150.00	2'550'218.00
900 Impôts personnes physiques	35'155.30	2'186'331.37	54'650.00	2'221'500.00	56'150.00	2'226'700.00
901 Impôts personnes morales	20.00	143'570.75		160'000.00		155'000.00
909 Autres impôts			500.00			
920 Péréquation financière	19'426.00	35'689.00	9'700.00	33'200.00		39'468.00
930 Parts aux recettes de la confédération		870.70		500.00		700.00
932 Part des communes aux régales et patente		42'885.62		45'850.00		45'850.00
940 Intérêts	31'502.05	46'085.44	42'000.00	63'800.00	38'000.00	63'800.00
999 Autres postes non ventilées		18'816.95		20'000.00		18'700.00
TOTAUX	4'061'475.01	4'161'392.97	4'251'020.00	4'289'460.00	4'195'200.00	4'293'758.00
Excédents de revenus	99'917.96		38'440.00		98'558.00	

# COMPTE DES INVESTISSEMENTS

## COMPTE D'INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
1 Sécurité publique	-	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	12'493.20	22'914.30	32'500.00	3'000.00	210'000.00	36'000.00
3 Culture, loisirs et culte	34'036.75	-	41'000.00	-	35'000.00	-
4 Santé	1'095.50	-	1'200.00	-	1'200.00	-
5 Prévoyance sociale	1'960.15	-	5'600.00	-	1'600.00	-
6 Trafic	83'753.50	-	707'500.00	190'000.00	347'000.00	190'000.00
7 Protection et aménagement de l'environnement	94'685.15	-	386'200.00	-	330'000.00	50'000.00
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>228'024.25</b>	<b>22'914.30</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>	<b>924'800.00</b>	<b>276'000.00</b>
Excédent de dépenses		205'109.95		981'000.00		648'800.00
Excédent de recettes	-		-		-	

## COMPTE D'INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	188'619.60		1'095'000.00		691'000.00	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	39'404.65		63'800.00		183'800.00	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		15'200.00		50'000.00	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		190'000.00		240'000.00
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		22'914.30		3'000.00		36'000.00
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>228'024.25</b>	<b>22'914.30</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>	<b>924'800.00</b>	<b>276'000.00</b>
Excédent de dépenses		205'109.95		981'000.00		648'800.00
Excédent de recettes	-		-		-	

## COMPTE D'INVESTISSEMENTS DÉTAILLÉS

	COMPTE 2018		BUDGET 2019		BUDGET 2020	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
2 Enseignement et formation						
210 École primaire	12'493.20		32'500.00		210'000.00	36'000.00
3 Culture, loisirs et culte	34'036.75	22'914.30	41'000.00	3'000.00	35'000.00	
330 Parcs publics et chemins pédestres	11'122.45					
340 Places de sports			41'000.00	3'000.00	35'000.00	
341 Installations de tennis	22'914.30	22'914.30				
4 Santé	1'095.50		1'200.00		1'200.00	
490 Autres dépenses de santé	1'095.50		1'200.00		1'200.00	
5 Prévoyance sociale	1'960.15		5'600.00		1'600.00	
541 Garderie d'enfants, crèches			4'000.00			
550 Handicapés	1'960.15		1'600.00		1'600.00	
6 Trafic et travaux publics	83'753.50		707'500.00	190'000.00	347'000.00	190'000.00
610 Routes cantonales	36'349.00		60'000.00		180'000.00	
620 Réseau des routes communales	47'404.50		647'500.00	190'000.00	167'000.00	190'000.00
7 Protection et aménag. Environnement	94'685.15		386'200.00		330'000.00	50'000.00
700 Approvisionnement et alimentation en eau					150'000.00	50'000.00
710 Assainissement des eaux usées	15'914.45					
711 Station d'épuration des eaux usées			15'000.00		29'000.00	
720 Traitement des déchets	78'770.70		355'000.00		100'000.00	
750 Correction des eaux			1'000.00		1'000.00	
790 Aménagement du territoire			15'200.00		50'000.00	
<b>TOTAUX</b>	<b>228'024.25</b>	<b>22'914.30</b>	<b>1'174'000.00</b>	<b>193'000.00</b>	<b>924'800.00</b>	<b>276'000.00</b>
Excédents de dépenses		205'109.95		981'000.00		648'800.00



## APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTES 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020
<b>COMPTE DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- fr.	3'739'465.06	3'832'990.00	3'780'800.00
Revenus financiers	+ fr.	4'161'392.97	4'289'460.00	4'293'758.00
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	421'927.91	456'470.00	512'958.00
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	421'927.91	456'470.00	512'958.00
Amortissements ordinaires	- CHF	322'009.95	418'030.00	414'400.00
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	99'917.96	38'440.00	98'558.00
<b>COMPTE DES INVESTISSEMENTS</b>				
Dépenses	+ CHF	228'024.25	1'174'000.00	924'800.00
Recettes	- CHF	22'914.30	193'000.00	276'000.00
Investissements nets	= CHF	205'109.95	981'000.00	648'800.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
<b>FINANCEMENT</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	421'927.91	456'470.00	512'958.00
Investissements nets	- CHF	205'109.95	981'000.00	648'800.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	524'530.00	135'842.00
Excédent de financement	= CHF	216'817.96	-	-

# DICASTÈRE FORMATION ET ENSEIGNEMENT

## INTRODUCTION DU PRINCIPE DE LA GRATUITÉ À L'ÉCOLE

PAR JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE

Un arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, qui précise l'interprétation de la gratuité de l'enseignement durant la scolarité obligatoire, a poussé les cantons et les communes à revoir leur pratique. Veuillez trouver ci-dessous quelques explications sur la manière dont sera appliqué ce principe à Veysonnaz pour les élèves dès la rentrée 2019-2020.

Le Département cantonal de l'Économie et de la Formation a établi un coût moyen forfaitaire minimal par élève de 300 francs par année pour tous les degrés de la 1H à la 11CO. Ce montant comprend 60 francs pour les fournitures scolaires, 120 francs pour le matériel de classe et 120 francs pour les activités culturelles et sportives en lien avec la Plan d'Études Romand. Le Canton subventionnera les communes à hauteur de 90 francs par année et par élève de la 1H à la 11CO. La Commune de Veysonnaz prendra à sa charge la différence entre les coûts effectifs et la subvention cantonale concernant le financement des moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement de base.

### CE QUI CHANGE

Le matériel décrit ci-dessous et nécessaire aux apprentissages scolaires, sera pris en charge par la Commune de Veysonnaz et directement fourni par l'école :

- Moyens d'enseignement divers
- Bâtons et tubes de colle
- Boîtes de crayons de couleurs
- Boîtes de feutres
- Cahiers divers
- Feuilles diverses
- Doublures pour cahiers
- Chemises plastiques
- Calculatrice
- Peinture et pinceaux
- Dossiers rapides
- Séparations pour classeur
- Sous-mains
- Classeurs

\* En cas de perte ou de détérioration volontaire, ce matériel sera remplacé par les parents.

De plus, la Commune de Veysonnaz prendra dorénavant à sa charge :

- L'intégralité des frais d'écologie du Cycle d'orientation habituellement encaissés auprès des parents soit un montant de 210 francs par élève et par année.
- La participation à la promenade d'école soit un montant de 30 francs par élève et par année. Si d'aventure la promenade d'école devait dépasser ce montant, libre à chaque enseignant de faire preuve de créativité (vente de gâteaux, de bricolage, lavage de voitures...) afin de rassembler le financement qui manque.
- L'intégralité du financement des activités culturelles et sportives à l'exception des frais de matériel (skis, patins ou autres)
- La totalité du financement du camp du cycle d'orientation à l'exception des frais de repas (16 francs par jour et par enfant).





### CE QUI NE CHANGE PAS

Comme par le passé, il sera demandé aux parents de fournir à leurs enfants tout ou une partie du matériel cité ci-dessous (en fonction du degré de scolarisation et de la liste donnée par son enseignant) :

- Sac d'école
- Trousse
- Doublures pour les livres
- Étiquettes pour les livres et cahiers
- Tablier pour les AC&M
- Sac pour les affaires d'éducation physique
- Vêtements pour l'éducation physique
- Chaussures avec des semelles claires pour l'éducation physique
- Pantoufles d'intérieur

Pour l'achat du petit matériel (crayon à papier, crayon bicolore, stylo Frixion + recharges, Plume réservoir + cartouches + effaceur, Stylo à bille, Stylo 4 couleurs, Gomme, Stabilo, Règle de 30 cm, Taille-crayon, Ciseaux, Équerre, Rapporteur, Compas, Cartable pour le transport des fiches à domicile) un montant de 60 francs sera versé par la commune de Veysonnaz aux parents d'élèves domiciliés à Veysonnaz et scolarisés au CO de Basse-Nendaz.

### FLEUR DE TERRE...

PAR JÉRÔME FOURNIER

Sous ce nom poétique inventé par un groupe d'élèves se cache le jardin de l'école de Veysonnaz.

Initié par les enseignants au printemps 2018, ce projet permet d'atteindre des buts variés : travail au grand air, observation directe de la nature au niveau végétal (étapes de la graine au fruit ou légume) et animal (hôtel à insectes, habitat...), interdisciplinarité (travaux en ACM, liens avec d'autres branches...), collaboration et j'en passe.

Les enfants éprouvent beaucoup de plaisir en observant le résultat concret de leur investissement. À l'automne 2018, par exemple, nous avons récolté, cuisiné et partagé une succulente soupe aux légumes. Un loto victuailles a permis de redistribuer à chacun le fruit de notre travail.

Nous avons également suivi ce printemps un cours de permaculture afin de parfaire nos connaissances et les transmettre aux élèves.

Une magnifique table ainsi qu'un voile d'ombrage ont été installés récemment offrant un confort supplémentaire. Si vous passez par-là, ne vous gênez pas pour jeter un coup d'œil.

Encore un petit mot pour remercier la paroisse de nous avoir mis à disposition le terrain ainsi qu'à la Commune de Veysonnaz pour les infrastructures.



Les élèves de Veysonnaz vous présentent « Fleur de terre », un jardin qu'ils s'appliquent à faire vivre tous ensemble avec leurs enseignants.

## AUSSI CHEZ LES TOUT-PETITS...

PAR JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE

Cultiver la terre, un principe qui n'est pas étranger aux jeunes écoliers de Veysonnaz. En effet, depuis le printemps 2019, la structure d'accueil crèche/UAPE La Bricoline, dispose également de son jardin élaboré selon les principes de la permaculture. Le spécialiste Gaëtan Morard a dispensé une formation à l'ensemble du personnel éducatif de la Bricoline et aux enseignants lors de son passage à Veysonnaz. Des enseignements largement appréciés et relayés plus loin dans les foyers de Veysonnaz.

Pour sa première année de permaculture, le jardin de la Bricoline a produit de belles courgettes, des tomates cerises, de petites baies, de belles fleurs, de majestueux tournesols, un écosystème riche et des nombreux nids à insectes, facilitateurs pour la pollinisation. Les enfants dès 18 mois sont sensibilisés à l'observation de la terre et à sa production. Une terre nourricière qui les suivra de près tout au long de leur éducation et qu'ils retrouveront lors de leur scolarité comme présenté ci-dessus.

Ici encore, la Bricoline peut compter sur un généreux propriétaire qui permet aux enfants de disposer de ce bout de terre. La Commune de Veysonnaz remercie et félicite toutes les personnes qui s'engagent pour ce type de projet vert, à haute valeur éducative pour les jeunes générations.

## DICASTÈRE CULTURE, LOISIRS ET CULTE

### LES 72 HEURES DE LA JEUNESSE BARLOUKETTE

PAR JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE



20'000 enfants et adolescents, réalisant 350 projets d'utilité publique dans toute la Suisse et en même temps, c'est l'Action 72 heures !

Une fois de plus, la jeunesse Barlokette va prendre part à cette grande action d'envergure nationale qui se déroulera du 16 au 19 janvier 2020.

Placée cette année sous le thème du développement durable, l'Action 72H permet de mobiliser les jeunes participantes autour du développement de mesures durables. À Veysonnaz, cela se concrétisera à travers un catalogue de mesures originales avec le Barl'ecolo festival mis sur pied par la Jeunesse et mené par Morgane Délèze et Mélanie Fournier en charge de ce projet pour le comité de l'Association.

Le Festival proposera différentes activités pour faire prendre conscience des problèmes et enjeux environnementaux. La jeunesse a prévu différentes activités durant tout le week-end. Plus de 60 participants de la jeunesse sont attendus. Le soutien de la population contribuera au succès des actions menées ! La jeunesse vous attend nombreux du 16 au 19 janvier au centre du village !





## **VISITE DU PALAIS FÉDÉRAL ACCOMPAGNÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES ÉTATS**

PAR JASMINE RAMONDT-FRAGNIÈRE

Cinq citoyens de Veysonnaz ont répondu à l'invitation faite à la population de Veysonnaz, pour une visite du Palais fédéral en compagnie du président du Conseil des États, M. Jean-René Fournier, le 27 septembre dernier.

La délégation a pu participer aux sessions du matin du Conseil des États et du Conseil national depuis les balcons. S'en est suivi un apéritif d'accueil dans le bureau présidentiel et une visite de la salle du Conseil des États où chacun a eu l'opportunité de prendre place dans le fauteuil présidentiel et sonner la cloche !

M. Jean-René Fournier a ensuite accompagné la délégation Barloukette au travers du Palais fédéral, pour se terminer dans le majestueux hall d'entrée où se croisaient conseillers nationaux, conseillers fédéraux et journalistes.

Un repas a été partagé à l'issue de la visite. Un chaleureux merci à M. Jean-René Fournier pour son invitation, pour l'accueil exceptionnel qu'il nous a réservé, et félicitations pour sa brillante carrière politique.



# DICASTÈRE TRAFIC ET TRAVAUX PUBLICS

## PROJETS ROUTIERS ET TRAVAUX DIVERS

PAR CHRISTOPHE FRIGGIERI

Durant cet été 2019, de nombreux travaux ont été réalisés. La plupart de ceux-ci sont terminés, tandis que la 2<sup>e</sup> phase du chantier touchant la route cantonale de la Miery se déroulera au printemps 2020.

Parmi les projets, voici quelques comptes rendus que nous souhaitons vous transmettre :

### ROUTE DE LA CRÊTE

La route de la Crête a fait l'objet d'une réfection complète avec procédure d'expropriation et d'appel en plus-value auprès des propriétaires fonciers concernés. Partie d'entre eux ont également saisi l'opportunité d'adapter ou d'aménager leur propre accès ou places de parc.

À ce jour, il reste quelques travaux de finitions, notamment la pose de barrières et systèmes de retenue en quelques endroits du tracé. À noter aussi la création de nouvelles places de parcs publics dans le premier secteur. Tous les équipements publics ont été réalisés à neuf, bouclage du réseau d'eau potable, eaux usées, eaux claires, pose d'une borne hydrante. L'éclairage public est également prévu et sera finalisé tout prochainement.



### CHEMIN DE PRA

L'ensemble du Chemin de Pra a fait l'objet d'une réfection importante consistant dans la pose d'un nouvel enrobé. Des aménagements spécifiques ont aussi été réalisés, comme le guidage des eaux de surface ou la réfection d'accès aux propriétés privées riveraines. La route ayant une déclivité importante, il était devenu central de rendre cet accès le plus praticable possible et de tenir compte des événements pluvieux de cet été afin d'améliorer la situation.





#### **ROUTE CANTONALE BEUSON-VEYSONNAZ, SECTEUR DE LA MIÉRY - ENTRÉE DE VEYSONNAZ**

Les travaux effectués sur le premier secteur permettent de constater l'amélioration apportée dans la largeur de la route cantonale entrant dans Veysonnaz. Au moment où nous écrivons, il reste à goudronner la route et à rendre l'accès complet sans feu pour la fin novembre 2019. Puis au printemps, la 2<sup>e</sup> phase débutera avec le virage et les trottoirs. Durant cet hiver, le passage provisoire pour piétons entre la route cantonale en chantier et la route de Tierpeu par le chemin de la Miéry demeurera ouvert ; une rampe a été créée pour cela mais le trottoir sur la route cantonale ne sera réalisé qu'au printemps 2020.



#### **SÉCURITÉ**

L'accès à la cour d'école pour les véhicules, en venant du bas du village, a été entravé par la pose d'une barrière, ceci pour des évidentes raisons de sécurité. En effet il était impossible de voir des enfants à la rupture de pente étant au volant d'un véhicule. En hiver il sera ouvert uniquement pour permettre aux véhicules communaux d'entretien de passer. Nous vous demandons ainsi de ne plus emprunter cette rampe à l'avenir et vous remercions de votre compréhension.



### **SALLE DE GYM**

Le Conseil communal a décidé d'équiper la salle de gym de stores extérieurs afin de pouvoir obscurcir la salle de gym pour les spectacles ou représentations.

Une série de 5 stores électriques ont donc été installés à l'extérieur des baies vitrées.

De plus, les rideaux de la scène ont été réhabilités et réinstallés durant cet été.



### **PLACE DE RÉCOLTE ET DE TRI DES DÉCHETS**

#### **ROUTE DE PRA**

Dans le cadre du projet d'envergure de la route de Pra, les travaux d'aménagement des moloks ont débuté cette année et se termineront début décembre 2019. Cet aménagement avait été mis à l'enquête publique et autorisé courant 2019. Il permettra le déplacement du point de collecte actuel de l'aval de la route vers l'amont, près du local de voirie existant. Il sera constitué des 5 moloks : 2 pour les sacs officiels autorisés pour l'élimination des ordures ménagères, 1 pour les papiers/cartons, 1 pour le verre et enfin 1 pour le PET.

Cette relocalisation permettra de créer un bel espace de détente au Sud du restaurant « Greppon Blanc », espace qui sera réaménagé au profit des piétons dans le cadre de la réalisation du projet de la route de Pra.



Chantier en cours pour le nouvel écopoint au Sud de la Route de Pra.



# DIRECTIVES COMMUNALES

## **HORAIRES ET DIRECTIVES POUR LES CHANTIERS SITUÉS EN ZONE TOURISTIQUE POUR L'HIVER 2019/2020 ET L'ÉTÉ 2020**

L'Administration communale de Veysonnaz porte à la connaissance du public les horaires et directives qui suivent pour les chantiers situés en zone touristique pour l'année 2020, selon les plans approuvés par le Conseil communal.

### **OBJECTIF ET PRINCIPE**

Afin de développer et maintenir un tourisme de qualité lors des saisons d'été et d'hiver, tous les travaux bruyants sont restreints dans les secteurs touristiques

- du vendredi 20 décembre 2019 à 18 h au lundi 23 mars 2020 à 7 h
- du vendredi 10 juillet 2020 à 18 h au lundi 24 août 2020 à 7 h

### **FERMETURE OFFICIELLE**

Tous les chantiers sont fermés du vendredi 20 décembre 2019 à 18 h au lundi 6 janvier 2020 à 8 h 30.

Ils sont également fermés tous les samedis ainsi que tous les jours entre 12 h et 13 h pour la période allant du vendredi 20 décembre 2019 au lundi 23 mars 2020 et du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 24 août 2020.

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION**

En dehors de la période où les chantiers sont fermés selon l'article 2, les travaux du second œuvre à l'intérieur des constructions ainsi que les travaux de charpente et de revêtement de façades sont autorisés du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h.

### **TERRASSEMENT**

Les travaux de terrassement, de démolition, de forage et tous les autres travaux bruyants ainsi que l'utilisation d'outils pneumatiques ou hydrauliques sont interdits du vendredi 20 décembre 2019 à 18 h au lundi 23 mars 2020 à 7 h et du vendredi 10 juillet 2020 à 18 h au lundi 24 août 2020 à 7 h. Demeurent réservés les travaux urgents (panne, réparations de conduite, etc.) ainsi que ceux ordonnés par l'Administration communale.

### **TRANSPORTS**

- Les transports de terre issus de terrassement sont soumis aux mêmes contraintes. Les transports isolés de terre sont autorisés.
- Les transports de terre de plus de 100 m<sup>3</sup>/jour sont annoncés par l'entreprise et planifiés d'entente avec le Service des travaux publics de manière à minimiser les nuisances.
- Les camions doivent être nettoyés à la sortie des chantiers. Le véhicule sera contrôlé par le responsable du chantier afin d'éviter tout déversement sur la voie publique.
- L'utilisation de la route de Pra pour tous les transports de matériaux par camion est interdite du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 24 août 2020. Les transporteurs utiliseront la route de l'Arge et le chemin de Pra pour accéder à l'ouest de la station.

### **VOLS D'HÉLICOPTÈRE**

Les vols d'hélicoptère pour le transport de matériel ne comportant pas de situation d'urgence sont interdits du vendredi 20 décembre 2019 au lundi 23 mars 2020 et du vendredi 10 juillet 2020 au lundi 24 août 2020.

## CONTRÔLES

Les polices communales et cantonales sont chargées de contrôler et de dénoncer les entreprises qui ne respectent pas les règles de sécurité et de salubrité publique. Les directives et mesures sont du ressort des polices communales et cantonales pour leur application.

## DÉROGATIONS

Une autorisation spéciale devra être demandée par écrit à l'Administration communale lors de cas exceptionnels pour pouvoir exécuter des travaux en dérogation des présentes directives. L'autorisation sera transmise pour information aux organes de contrôle (police) et aux organisations touristiques (Veysonnaz Tourisme).

## DÉBLAIEMENT DES NEIGES STATIONNEMENTS - TOITURES

Au seuil de la saison hivernale, nous rappelons aux usagers et propriétaires les principes suivants régissant le déblaiement des neiges.



## PRINCIPE DE BASE

Le service de la voirie de la commune assure **uniquement l'ouverture et l'épandage de gravier ou de sel des routes et des parkings du domaine public, sis dans le périmètre de la zone à bâtir**, selon le plan officiel de déneigement qui peut être consulté auprès de l'administration communale. La commune de Veysonnaz informe la population qu'elle se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident de toutes sortes sur les voies publiques non comprises au plan officiel de déneigement et qui sont ouvertes avec ou sans autorisation par des personnes privées.

## ÉVACUATION DE LA NEIGE

Nous rendons attentives toutes les personnes concernées que, selon l'art 196, al. 3 de la loi cantonale sur les routes, la neige évacuée de la voie publique doit être également reçue par les fonds voisins. La neige tombée des toits ou pelletée sur la voie publique après le passage des engins de déblaiement sera débarrassée par les soins des Services communaux, aux frais des propriétaires, même sans que ceux-ci en soient avertis.

## PLACES EN BORDURE DE LA VOIE PUBLIQUE

Tous les propriétaires bordiers d'une route communale ou cantonale sont rendus attentifs aux articles 166 et suivants de la loi cantonale sur les routes relatives aux distances des murs de clôture, des haies, arbres, etc. Les constructions non conformes aux articles précités ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité en cas de dommages causés par les véhicules de déneigement. Les propriétaires bordiers des voies publiques communales sont avisés qu'ils devront procéder à la taille des haies et de l'élagage des arbres situés en bordure de routes et chemins d'ici le 30 novembre. Passé ce délai, la commune de Veysonnaz se permettra de prendre les mesures nécessaires pour procéder aux travaux aux frais des propriétaires bordiers.



### **STATIONNEMENT DES VÉHICULES**

Nous rappelons aux automobilistes la teneur des articles 19 et 20 de l'ordonnance fédérale sur les règles de la circulation routière qui précise : « Lors de chutes de neige, il est interdit de laisser des véhicules en stationnement sur les routes et places publiques qui pourraient empêcher le déblaiement des neiges. »

Pendant et après une chute de neige, les propriétaires de véhicule devront les déplacer pour permettre le déblaiement. Les véhicules qui feront obstacle au déblaiement pourront être enlevés par les soins de la commune aux frais du détenteur. La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être occasionnés à ces véhicules par les engins de déneigement, de sablage, de salage ou par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Les véhicules sans plaques ainsi que les véhicules agricoles y compris leurs équipements (remorques, épandeurs, outils hydrauliques, etc.) ne peuvent pas être entreposés sur les places publiques communales.

À dater du 30 novembre, des contrôles seront effectués par la police et les objets qui n'ont pas été déplacés seront évacués et placés en fourrière. Les frais qui en incombent seront entièrement facturés à leurs propriétaires.

### **TOITURE**

Il est rappelé aux propriétaires que toutes les mesures doivent être prises pour éviter le glissement de la neige et le déversement des eaux pluviales sur le domaine public. Les toitures doivent être équipées d'arrête-neige suffisamment dimensionnés pour retenir les masses de neige. Les chéneaux doivent être en bon état et les descentes raccordées aux collecteurs communaux. L'évacuation de corniches de neige et de glaçons provenant des toitures incombe aux propriétaires.

### **AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES**

Il est rappelé aux propriétaires de bâtisse en bordure de la voie publique, l'obligation de protéger les emplacements (entrées de caves, de garages ou autres) où la neige pourrait s'accumuler et occasionner, lors de la fonte, des infiltrations d'eau.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà les agences immobilières, les résidents et les hôtes pour leur compréhension et leur précieuse collaboration, lesquels, par leur comportement, peuvent grandement faciliter ce travail. La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non-observation du présent avis.



**JOYEUSES FÊTES ET MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE!**

# AGENDA - CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

## DÉCEMBRE

3-4	Courses FIS Dames
6	Noël des Aînés
7-8	Courses FIS Master
7	Téléthon
13	Soirée du personnel communal
21-22	The Big Winter Opening, fête de début de saison
24	18 h Messe de Noël
25	Arrivée du Père-Noël à ski, descente aux flambeaux & distribution de cadeaux
26-27	Parc de châteaux gonflables, salle de gym
27	Chantée de Noël par la Chorale Ste-Cécile et les enfants de Veysonnaz Ski-Club Mont-Rouge : Assemblée générale
30	Spectacle pour enfants Circo Duo, salle de gym
31	Nouvel An, descente aux flambeaux

## JANVIER

2	Soirée conte sur le bisse
4	Barlouca's Race Vertical, course de ski alpinisme / Ski-club Mont-Rouge : début des cours jeunesse
7-12	Coupe du Monde Paralympique
16-19	72 H action de la Jeunesse Barlokette
25	Nuit du Creux, salle de gym
29	Loto FC Printse Nendaz

## FÉVRIER

12	Soirée conte sur le bisse
14	Nuit du feu spécial Saint-Valentin descente aux flambeaux
19	Soirée conte sur le bisse
21	Carnaval des enfants, Guggenmusik les Chenegaudes & descente aux flambeaux
24	Concert de l'ensemble vocal « Résurrection » de St. Petersburg
25	Mardi gras descente aux flambeaux déguisée
26	Soirée conte sur le bisse
27	Taille ta neige
29	Ski-Club Mont-Rouge : concours interne

## MARS

13-15	Finales Coupe du monde Snowboardcross et Skicross
-------	---

## AVRIL

4-5	Finales OJ et cadets Valais
4	Journée # En piste le Nouvelliste
8	Soirée conte sur le bisse
12	Fête de Pâques - Messe à 9 h / Happy Pâques, grande chasse aux œufs & parcours d'obstacles
13	Happy Pâques Animation pour familles
18	Closing Party & Waterslide, TIPI
19	Concert annuel Chorale Sainte-Cécile et de l'Echo du Mont-Brun
23	1 <sup>er</sup> après-midi des aînés

## MAI

24	Fête patronale, messe à 10 h
30	Pentecôte et Première communion, messe à 16 h 30

## JUIN

5	2 <sup>e</sup> après-midi des aînés
5	Cours de yoga
7	Inalpe des génisses (sous réserve)
11	Fête-Dieu, messe à 10 h
19	Cours de yoga / Fin année scolaire
20	Inalpe Combyre-Meinaz (sous réserve)